



Deux minutes quarante depuis Bordeaux

La conciliation au journal télévisé de TF1

Deux minutes quarante de bonheur depuis Bordeaux... TF1 a consacré jeudi 27 avril 2017 dans son journal télévisé de 20 heures, un reportage sur la conciliation pour accompagner les nouvelles dispositions de la loi de modernisation de la Justice.



Patrick TRONCHE, conciliateur et Président de l'association des conciliateurs de la cour d'appel de Bordeaux.

Présenter la mission de conciliation de justice en 2 minutes 48 secondes relève de la gageure. Patrick TRONCHE conciliateur à Bordeaux a brillamment relevé le redoutable défi. ! Le reportage est parvenu de manière dynamique à évoquer en une poignée de secondes la nature des litiges pris en charge par les conciliateurs, le nombre de dossiers qu'ils traitent en France chaque année. A mettre en valeur aussi leur efficacité en résolvant plus de la moitié des différends qui leur sont soumis.

Des éclats de voix

« Problèmes de voisinage, réparations mal faites, petits soucis du quotidien : pour ce genre d'affaires, explique le présentateur de TF1, il n'est forcément besoin de se rendre au tribunal. Les conciliateurs de justice peuvent aider à les résoudre. Ils traitent plus de 120 000 cas par an ». Qui sont-ils ? Comment se déroulent les séances de conciliation. Quelques reportages tournés à la permanence de conciliation à CREON dans l'agglomération de Bordeaux apportent vite des explications. Et dès les premières images, la vigueur des éclats de voix donne le ton de la violente dispute de voisinage liée à des nuisances anormales de voisinage. Dialogue impossible, Patrick

TRONCHE préfère mettre un terme à l'échange. Problèmes de voisinage encore, de réparation de voiture mal faite... D'autres conciliables, plus conciliants, se succèdent dans le bureau du conciliateur, désireux eux de trouver en sa compagnie une issue rapide et amiable à leurs litiges. « La loi rend désormais obligatoire, rappelle le reporter de TF1, Thibault MALANDRIN, le recours au conciliateur pour tous les litiges du quotidien de moins de 4000 €. 50 % des affaires sont ainsi résolues par un accord amiable qui peut éventuellement être homologué par un juge ».

Pour éviter l'escalade

« Peut-être faut-il une tierce personne pour éviter l'escalade, pour éviter de ramener tout à soi ou jouer les victimes ou tomber dans le registre de l'émotion » témoigne

Claude, un conciliable de Targon en Gironde. **Pour tout le monde c'est la même loi avec ses droits et ses devoirs ».**

« On assiste à une judiciarisation de plus en plus grande, confie Patrick TRONCHE en observateur attentif de la société. Heureusement qu'il y a des conciliateurs qui permettent de faire un peu écran pour éviter une trop grande surcharge des tribunaux où des juges sont souvent saisis pour des litiges de 50 – 100 ou 150 € qui gagnent à être traité hors des tribunaux ».

Le reportage de TF1 a offert une exceptionnelle promotion de la conciliation de justice à une heure de grande écoute, sur la chaîne de télévision la plus regardée cde France. Plus de 5 millions de téléspectateurs suivent à minima chaque soir le journal d'information de TF1.



Théo Le Diouron

